Plan européen pour vaincre le cancer

2025/2139(INI) - 12/11/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 447 voix pour, 66 contre et 91 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre du plan européen pour vaincre le cancer.

Le plan européen pour vaincre le cancer a été lancé en 2021 et constitue **l'un des piliers de l'union européenne de la santé**. Il s'articule autour de quatre piliers, à savoir la prévention, la détection précoce, le diagnostic et le traitement, ainsi que la qualité de vie, et il comporte trois thèmes transversaux, qui sont la recherche et l'innovation, les inégalités et les cancers pédiatriques.

Tout en saluant le plan, le Parlement souligne que sa mise en œuvre future devrait être guidée par **l' approche d'intégration des questions de santé dans toutes les politiques**, en veillant à ce que les considérations de prévention et de santé soient systématiquement intégrées dans toutes les politiques pertinentes de l'Union, conformément à l'approche «Une seule santé». Il insiste sur le fait que la politique de santé doit être guidée par les **intérêts des patients** et **fondée sur des résultats** étayés par des **données probantes** ainsi que sur la transparence dans la prise de décision.

Gouvernance et financement

Préoccupé par la réduction d'un milliard d'euros du financement alloué au programme «L'UE pour la santé», le Parlement invite la Commission et les États membres à **garantir un financement adéquat et prévisible** pour la lutte contre le cancer dans le cadre financier pluriannuel 2028-2034. Il demande par conséquent que 10,05 milliards d'euros en prix courants soient affectés aux priorités du programme «L' UE pour la santé», dont un montant minimal de **2,5 milliards d'euros** devrait être affecté à des actions liées au cancer.

Les députés recommandent la mise en place de mécanismes de **coordination renforcée** pour la future mise en œuvre du plan européen et soulignent qu'il est primordial que la gouvernance du plan associe systématiquement les représentants des patients à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de lutte contre le cancer.

La résolution demande à la Commission i) de mettre en place **un cadre global de suivi et d'évaluation** reposant sur des indicateurs fondés sur les résultats, avec des valeurs de référence claires, des objectifs assortis d'échéances et des exigences de rapports réguliers; ii) d'établir un cadre de l'Union pour les plans nationaux de lutte contre le cancer.

Prévention

Le Parlement met en exergue le fait que la prévention du cancer devrait englober la prévention primaire, secondaire et tertiaire. Il souligne que **40% des cancers peuvent être évités**, notamment par la mise en œuvre de mesures visant à réduire l'exposition à des facteurs de risque tels que le tabac, la consommation nocive d'alcool, une mauvaise alimentation, les contaminants environnementaux, les polluants atmosphériques et l'exposition à des matériaux et substances nocifs comme les substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction ou encore les perturbateurs endocriniens.

Les députés insistent sur la nécessité de prendre des mesures ciblées et fondées sur des données probantes pour **combler les lacunes réglementaires** dans les pratiques actuelles de commercialisation et de

publicité, tout en examinant plus avant l'incidence de la consommation nocive d'alcool, en particulier à des niveaux supérieurs aux recommandations sanitaires scientifiquement établies, de boissons énergétiques et d'aliments dits «ultratransformés» sur la santé des personnes.

Dans ce contexte, le Parlement:

- réaffirme l'objectif de créer une «**génération sans tabac**» d'ici à 2040 et prie instamment la Commission de présenter sans plus tarder une proposition de révision de la législation de l'Union sur le tabac;

- demande à la Commission et aux États membres de promouvoir des mesures de réduction et de prévention des **dommages liés à l'alcool** et de présenter une stratégie révisée de l'Union en matière d' alcool, comprenant une stratégie européenne en faveur d'une consommation d'alcool nulle chez les mineurs;

- invite à redoubler d'efforts pour **fournir davantage d'informations aux consommateurs** sur le contenu nutritionnel de divers produits alimentaires et sur l'importance d'une alimentation saine, en particulier chez les jeunes; la Commission doit accélérer les travaux visant à mettre en place une étiquette nutritionnelle européenne obligatoire et harmonisée sur la face avant des emballages;

- préconise d'accroître la **couverture vaccinale** contre le papillomavirus humain (HPV) ainsi que contre l' hépatite B et d'améliorer la prévention, le dépistage et le traitement de l'hépatite C et des infections à Helicobacter pylori afin de prévenir les cancers du foie et de l'estomac;

- invite la Commission à donner la **priorité à la détection et au dépistage précoces** dans la mise en œuvre du plan européen pour vaincre le cancer i) en accordant une attention particulière au cancer du sein et gynécologique, ii) en augmentant la part de la population éligible couverte par le dépistage du cancer de la prostate; ii) en progressant dans la compréhension des cancers précoces, y compris du cancer colorectal, chez les populations plus jeunes;

- recommande d'intégrer des **outils d'IA** dans les programmes nationaux de dépistage du cancer, à condition que ces outils aient été validés sur le plan clinique, que leurs risques aient été évalués et qu'ils fassent l'objet d'un suivi continu, en tenant compte de la sécurité des patients;

- souligne la nécessité d'un **écosystème de recherche clinique solide** en Europe qui permette la recherche sur le cancer et les essais cliniques sur le cancer et invite la Commission à intensifier ses efforts pour soutenir la recherche afin de garantir un accès équitable, rapide et abordable à ces thérapies anticancéreuses innovantes dans l'ensemble de l'Union.

Diagnostic et traitement

Le Parlement constate avec inquiétude que **d'importantes disparités** persistent dans les taux de survie au cancer dans l'Union, puisque les taux de survie au cancer du sein varient jusqu'à 20% d'un État membre à l'autre, tout comme ceux du cancer pédiatrique, tandis que les taux de survie au cancer du côlon oscillent, dans l'Union, entre 49% et 68%. La réduction de ces variations doit être une priorité. Les députés soulignent que la télémédecine, y compris la télésurveillance et la téléconsultation, peut améliorer l' actualité des soins contre le cancer, faciliter la communication avec les professionnels de la santé et réduire les charges inutiles pour les patients.

Le Parlement recommande en outre:

- de prendre des mesures pour faciliter la **réintégration dans la société** des personnes atteintes d'un cancer et de placer la qualité de vie au centre des futures politiques de lutte contre le cancer;

- de veiller à ce que tous les citoyens de l'Union se voient garantir un **accès équitable** au diagnostic, au traitement et aux soins de suivi du cancer, sans discrimination;

- de tenir compte de la **dimension de genre** des inégalités face au cancer, notamment en ce qui concerne l' exposition aux facteurs de risque, la participation au dépistage, l'accès en temps utile au diagnostic et au traitement, la participation aux essais cliniques et les résultats en matière de survie;

- d'accorder un accès en temps utile et équitable aux thérapies innovantes pour les patients atteints d'un **cancer pédiatrique**.

La Commission est invitée à établir un dialogue structuré annuel sur la mise en œuvre du plan et de rendre compte à la commission de la santé publique du Parlement.